



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 MAI 2019

PV_04-2019

Nombre de conseillers en exercice : 8
De présents : 07
De pouvoirs : 01
De votants : 08
Convocation du : 29/04/2019
Affiché le : 29/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi six mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean ETIENNE, Maire.

Présent(s) : Jean ETIENNE, Michel DENIS, Gaëlle FLEURY, Caroline DESCHAISES, Yohann PAINOT, Sylvie SANTINI et Dominique WEISSER.

Absent(s) excusés(s) : Mickaël YVON avec pouvoir à Jean ETIENNE

Absent(s) : Néant

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de huit, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mr DENIS Michel a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 02 avril 2019 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.

ORDRE DU JOUR

20h00 : Présentation du nouveau gérant du multi-service

32-2019/01 – Commune de Saint Denis du Payré sollicitant la dénomination de commune touristique

33-2019/02 – Motion de soutien à la population retraitée

34-2019/03 – Contrat bail commercial / multiservice

- Décision du Maire, prises en vertu de la délégation de certaines de ses attributions (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- Informations diverses

32/2019 – COMMUNE DE SAINT DENIS DU PAYRÉ SOLLICITANT LA DÉOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE

Le conseil municipal de la commune de Saint Denis du Payré,
Où l'exposé du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 19-DRCTAJ/1-3 en date du 10 janvier 2019 classant l'office de tourisme du « sud Vendée littoral » ;

A LA MAJORITE,
Par voix pour : 8

Par voix contre : 0

Après en avoir délibéré :

Article 1^{er} :

Approuve le dossier de demande de dénomination de commune touristique annexé à la présente délibération,

Article 2 :

Autorise M. le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé.

33/2019 – MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION RETRAITÉE

Nous, élus de la commune de Saint Denis du Payré à :

4 voix POUR

2 voix CONTRE

2 ABSTENTIONS

dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- la hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des millions de retraités,

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la commune de Saint Denis du Payré et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

34/2019 – CONTRAT BAIL COMMERCIAL / MULTISERVICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le gérant du multiservice a fermé son établissement depuis le 1^{er} décembre 2017.

Suite à cette fermeture, la commune propriétaire des locaux peut à nouveau mettre en place des nouveaux gérants et établir un nouveau bail commercial.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail et demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de bail proposé par Mr le Maire ;
- **PRÉCISE** que le loyer sera de 250€ par mois à compter du 1^{er} juin 2019 jusqu'au 31 mai 2020 et reprendra à 467€ le 1^{er} juin 2020 comme établi sur le bail. Le loyer sera payable mensuellement d'avance avec 1 mois de dépôt de garantie (sur la base de 467€). En sus de ce loyer, le preneur paiera les charges et impôts qui lui incombent ;
- **PRÉCISE** que le bail sera conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commencera à courir le 1^{er} juin 2019, pour se terminer le 31 mai 2028 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer acte de bail ainsi que tous états des lieux et avenants.

Décision du maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L.2122-22 du CGCT)

Droit de préemption urbain

Néant

Marchés publics à procédure adaptée </ =4 000 €HT

Néant

Personnel communal

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

Courrier Trivalis : Visite du centre de Tri

Elections Européennes : Mme Gaëlle FLEURY remplace Caroline DESCHAISES de 15h30 à 18h00

Cérémonie du 8 Mai : Le rassemblement est prévu sur la place du 8 mai à 11h00 suivi du défilé au monument aux morts avec dépôt de gerbes. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la municipalité

Panneau de signalisation : Un STOP rue de la Gare-Sévrier sera mis en place.

Dossier transport scolaire Ecole de Lairoux : Le Conseil municipal refuse de payer le titre pour un montant de 1 022.40€ correspondant aux frais de transport étant donné qu'une délibération avait déjà été prise le 25/06/2018 signalant que la commune ne paierait que le forfait famille de 121€ par enfant et pas les frais de gestion et d'accompagnatrice.

Inauguration de l'église : L'inauguration aura lieu le samedi 22 juin à 10h30 suivi d'un vin d'honneur à la salle culturelle « Les Pictons ».

Courriel de Mr Hugues des Touches : Mr Des Touches organisateur de l'étape du Tour 2019 ALBERTOUR (association loi 1901 émanant de la Confédération paysanne) demande la gratuité de la salle culturelle « Les Pictons » le jeudi 25 juillet afin que le groupe ALBERTOUR puisse déjeuner de 11h à 14h . Le Conseil municipal accepte la gratuité de la salle pour le jeudi 25 juillet 2019.

Local communal rue du Calvaire : Un devis va être demandé pour réaliser des travaux de réhabilitation et de mise aux normes afin que ce local puisse servir de musée pour exposer une salle de classe et des outils anciens.

Courrier SDIS : Un courrier du SDIS a été reçu pour rappeler que certaines interventions seraient maintenant payantes.

Devis ABC FROID : Un devis pour un montant de 1 197€ concernant le remplacement d'une armoire froide au restaurant a été accepté par le conseil municipal.

Le prochain conseil se déroulera le lundi 03 juin à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40

Le Maire,
Jean ETIENNE

La Secrétaire de séance,
Michel DENIS